



AUTORISATION DE MENER UN PROGRAMME DE PLONGÉE

La présente demande est soumise aux termes de l'article 19.(2) du *Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz naturel au Canada (SOR/79-82)*.

Exploitant : _____
Unité ou appareil de forage : _____
Identificateur d'intérêts : _____
Entrepreneur en plongée : _____
Véhicule ou installation : _____
Emplacement : _____ Profondeur de l'eau : _____ m
Durée du programme de plongée du : _____ au : _____
Genre de mélange respiratoire : _____ Nombre de plongeurs : _____
Matériel de plongée : _____
Spécialiste de la sécurité en plongée : _____ Téléphone : _____
Équipement de sauvetage : _____

Raison du programme de plongée : _____

Autres renseignements : _____

Signature : _____ Date : _____
Agent Responsable

Nom : _____ Exploitant : _____
Titre : _____ Téléphone : _____

À L'USAGE DE L'ONÉ

Une copie de l'autorisation signée par le délégué doit être affichée à l'emplacement. Les travaux sont autorisés aux termes de l'article 5.(1)b de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada (O-7)* et ils sont assujettis aux conditions dont est assortie la présente autorisation.

Date: _____ Signature : _____
Délégué à l'exploitation
Dossier : _____ N° d'id. du puits : _____ IUP : _____